

## Campagne 2014

Campagne d'arrachage  
de la Jussie sur la partie  
amont du bassin versant  
du Vistre

Décembre 2014



L'Eau est notre lien

Depuis l'année 2007, l'EPTB Vistre a entrepris de lutter contre la propagation de la Jussie dans les cours d'eau du bassin versant du Vistre. A partir de l'année 2007 et jusqu'en 2010 inclus une campagne annuelle d'arrachage était menée en régie par l'Equipe verte de l'EPTB Vistre dont l'effectif était renforcé spécifiquement pour cette campagne estivale. A partir de 2011, la campagne d'arrachage a été circonscrite aux « zones humides » aménagées dans les sites restaurés par l'EPTB Vistre sur les communes de Bouillargues, Nîmes et Rodilhan ainsi que dans la traversée du village de Rodilhan sur le Buffalon. Il n'y a pas eu de campagne d'arrachage en 2014, non pas que la Jussie ne soit plus présente mais parce qu'elle reste cantonnée dans son aire de développement.

#### 1. Rappel des campagnes précédentes.

Année	Linéaire (m)	journées Equivalent Temps Plein	Poids extrait en kg	
			manuel	mécanique
2008	5049	71	5098	2365
2009	10788	84	9082	0
2010	7846	76	10100	4706
2011	1606	59	3158	0
2012	1376	33	3478	0

#### 2. Description de l'environnement favorable au développement de la Jussie.

Dans le bassin versant du Vistre, la Jussie a trouvé son aire de développement optimale dans les cours d'eau recalibrés dans les années 1948 à 1980, dont la largeur a été multipliée par dix et qui ont été creusés en dessous du niveau de la nappe en été, et où la largeur du lit d'étiage est en général égale à 4 m. Ce type de cours d'eau favorise un courant très faible de l'eau et une difficulté de développement pour les espèces riveraines arborescentes et arbustives ; ceci est principalement le cas pour les cours d'eau de l'amont du bassin où le sol est très sec l'été car formé de sable et de galets.

La Jussie se développe bien aussi dans les sites restaurés du Vistre de Bouillargues et de Nîmes à la Bastide. En effet, des mares (zones humides) ont été créées et la Jussie a pu s'y développer par manque de vitesse de l'eau et manque d'ombrage. Ces zones attirent par ailleurs des canards et de nombreux oiseaux ; la dissémination de la Jussie se fait par quelques fragments qui se collent sur leurs pattes qui se libèrent ensuite dans d'autres zones lenthiques et larges comme par exemple sur la Chilonne aval élargie en 2009 pour l'agrandissement de la ZAC de Grézan (Nîmes) et affluent du Vistre. A cet endroit, la Jussie s'est très vite implantée alors qu'elle n'est pas observée sur le Vistre, ni en aval, ni en amont de la confluence ... par contre, plusieurs individus de canards y ont été observés.

3. Observation de l'impact du développement de la Jussie sur les cours d'eau.

On peut observer que la Jussie ne se développe pas ou très peu dans les cours d'eau dont la morphologie se rapproche de celle d'un cours d'eau naturel présentant des méandres, un lit d'étiage peu large favorisant la vitesse d'écoulement estivale et des berges arborées favorisant l'ombrage. Lorsque une de ces conditions manque, la Jussie peut se développer par petite taches qui disparaît après plusieurs années, laissant apparaître une risberme végétalisée par des plantes aquatiques autochtones.

*Exemple sur la Chilonne à la confluence avec le Vistre où aucun arrachage n'a été effectué.*



Limite de la tache de Jussie en 2011

#### 4. Conclusion.

L'arrachage de la Jussie ne doit pas être systématique mais doit être conduit après observation des zones infestées. Ces observations préalables doivent permettre de décider des modalités d'arrachage ou de suivi à mettre en œuvre.

En effet, l'arrachage peut nuire à certaines espèces, parfois elles-mêmes protégées : en 2012, 7 individus de Cistude d'Europe ont été trouvés sous une tache de 400 m<sup>2</sup> de Jussie sur le Buffalon, sur la commune de Manduel.

Il nous semble que les campagnes d'arrachage ne doivent être entreprises que dans les zones humides lorsque la Jussie couvre plus de 85% de la surface.

Par ailleurs, dans les cours d'eau artificialisés, il serait intéressant de suivre scientifiquement ce qui a été observé par l'Equipe Verte de l'EPTB Vistre sur son territoire, c'est à dire la création progressive de risbermes par piégeage de matières en suspension, baissant le niveau d'eau sur ces zones et permettant une colonisation rapide par des espèces hélophytes (massette, jonc, iris, ...) comme illustré en page 3, et permettant une diversification relative du chenal.



Année 2014

# Observation et suivi de la présence de la Jussie

